



Commune de ROUFFIAC

PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/04/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ROUFFIAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. TREBOSC Michel, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 1er avril 2025

Présents : Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, ESTEVENY Clarion, LUGAN Christine, MM. COGNE David, BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEVEAUX Stéphane, LHÉROT Pierre-Jean, TREBOSC Michel.

Excusés : Mme GONTHIER Céline, M. LEMONNIER Alain.

Mme AZNAR Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 h 10.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du 3 mars 2025
- 2- Délibérations
 - Vote du compte de gestion photovoltaïque 2024
 - Vote du compte administrative photovoltaïque 2024
 - Vote du budget annexe photovoltaïque 2025
 - Vote affectation du résultat 2024
 - Vote du compte administrative commune 2024
 - Vote du compte de gestion commune 2024
 - Vote des taux de fiscalité 2025
 - Vote du budget communal 2025
 - Vote des subventions aux associations
 - Modification plan de financement MAM
- 3- Questions diverses

Le Conseil Municipal a visité les travaux extérieurs de la maison des associations, des plantations, de la place des marronniers, le mur recrépi au niveau de la vierge réalisés par l'association VERSO.

1 – Approbation du procès-verbal du 3 mars 2025

Après lecture faite, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 3 mars 2025.

2 – Délibérations

03 13 2025 : Approbation compte de gestion 2024 - budget annexe photovoltaïque :

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune de Rouffiac présenté par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Rouffiac établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2024.

03 12 2025 : Approbation du compte administratif 2024 – budget annexe photovoltaïque :

Monsieur le maire présente le compte administratif pour l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
Fonctionnement			
DÉPENSES		4 451,25 €	4 451,25
RECETTES	7 346,51€	5 955,17 €	13 301,68€
Solde	7 346,51 €	1 503,92 €	8 850,43 €
Investissement			
DÉPENSES		5 159,04 €	5 159,04
RECETTES	4 720,28 €	5 465,81 €	10 186,09 €
Solde	4 720,28	306,77 €	5 027,05 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 4 451,25 €

Recettes : 13 301,68 € (dont 7 346,51 € de résultat de reporté)

soit un résultat de clôture de : 8 850,43 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 5 159,04 €
Recettes : 10 186,09 € (dont 4 720,28 € de résultat de reporté)
soit un résultat de clôture de : 5 027,05 €

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Solde des restes à réaliser : 0 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe photovoltaïque et l'ensemble de ses opérations tel que présenté en annexe de la présente délibération,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes

03 14 2025 : Budget primitif 2025 du budget annexe photovoltaïque :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe photovoltaïque 2025 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 24 923,05 €

Fonctionnement : 14 412,59 €

Investissement : 10 510,46 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Les ventes de produits finis et intermédiaires4 500,00 €
- Produits financiers..... 91,16 €
- Quote-part sur subventions 971,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté..... 8 850,43 €

Total des recettes de fonctionnement : 14 412,59 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services4 110,00 €
- Les intérêts des emprunts et ICNE..... 300,00 €
- Dotations aux amortissements.....4 000,00 €
- Charges exceptionnelles.....5 612,59 €

Total des dépenses de fonctionnement : 14 412,59 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Amortissement des immobilisations 4 000,00 €
- Capital emprunt transféré 1 483,41 €
- Excédent de résultat reporté 5 027,05 €

Total des recettes d'investissement : 10 510,46 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement 5 039,46 €
- Quote-part sur subventions 971,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts 4 500,00 €

Total des dépenses d'investissement : 10 510,46 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M4,
APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe photovoltaïque de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 923,05 € dont :

Fonctionnement : 14 412,59 €

Investissement : 10 510,46 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

03 09 2025 : Affectation de résultat budget primitif 2025 :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Le compte administratif 2024 du budget général de la commune de Rouffiac fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 317 363,04 € et un déficit de la section d'investissement de - 42 105,10 €.

Le solde des reports de crédits est excédentaire de 6 612,46 €.

Le résultat consolidé est donc le suivant :

→ Fonctionnement : 317 363,04 €

→ Investissement : - 35 492,64 €

Pour couvrir le déficit de la section d'investissement repris au budget primitif 2025, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024, soit 35 492,64 €. Cette affectation vient ainsi minorer le résultat de fonctionnement 2024 à reprendre sur le budget primitif du budget général 2025.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal une affectation de résultat de fonctionnement de **35 492,64 €** (à inscrire en recettes d'investissement au compte 1068).

Cette affectation, ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement net (**281 870,40 €**) seront repris au budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DÉCIDE** de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement du budget général constaté au compte administratif 2024 pour 35 492,64 €,
- **PRÉCISE** que cette affectation (35 492,64 €) ainsi que le solde de fonctionnement (281 870,40 €) seront repris au budget primitif du budget général 2025.

03 07 2025 : Approbation du compte administratif 2024 - budget principal:

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024	RAR 2024	Résultat consolidé avec RàR
Fonctionnement					
DÉPENSES		285 582,53 €	285 582,53 €		285 582,53 €
RECETTES	218 924,35 €	384 021,22 €	602 945,57 €		602 945,57 €
Solde	218 924,35 €	98 438,69 €	317 363,04 €	/	<u>317 363,04 €</u>
Investissement					
DÉPENSES		110 697,85 €	110 697,85 €	63 935,34 €	174 633,19 €
RECETTES	21 209,27 €	47 383,48 €	68 592,75 €	70 547,80 €	139 140,55 €
Solde	21 209,27 €	- 63 314,37 €	- 42 105,10 €	6 612,46 €	<u>- 35 492,64 €</u>

1- Section de fonctionnement

- Dépenses : 285 582,53 €
- Recettes : 602 945,57 € (dont 218 924,35 € de résultat de reporté)
soit un résultat de clôture de : 317 363,04 €

2- Section d'investissement

- Dépenses : 110 697,85 €

- Recettes : 68 592,75 € (dont 21 209,27 € de résultat reporté)
soit un résultat de clôture de : - 42 105,10 €

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

- Dépenses : 63 935,34 €
 - Recettes : 70 547,80 €
- Solde des restes à réaliser : 6 612,46 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal de la commune de Rouffiac et l'ensemble de ses opérations tel que présenté en annexe de la présente délibération,

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

- Dépenses : 63 935,34 €
- Recettes : 70 547,80 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

03 08 2025 : approbation compte de gestion 2024 - budget principal :

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2024 du budget principal de la commune de Rouffiac présenté par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2024.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi, n'appelle ni observations ni réserves de notre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Rouffiac établi par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2024.

03 10 2025 : Taux des taxes directes locales 2025 :

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80 % des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux votés en 2024 sur 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts,
- Compte tenu des bases fiscales notifiées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux de taxes directes locales par rapport à 2024
- **FIXE** les taux d'imposition 2025 comme suit :

	Taux de référence 2024	Taux voté 2025
Foncier bâti	45,63%	45,63%
Foncier non bâti	77,89%	77,89%
Taxe d'habitation résidence secondaire	8,37%	8,37%

- **VOTE** les taux des taxes locales pour l'année 2025, tels que définis ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

03 11 2025 : Budget primitif 2025 de la commune :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 1 272 519,94 €

Fonctionnement : 660 059,50 €

Investissement : 612 460,44 € (avec restes à réaliser)

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes.....	198 321,00 €
- Dotation de solidarité communautaire.....	15 740,00 €
- Fonds de péréquation et autre fiscalités reversés.....	10 800,00 €
- Fonds départemental des DMTO.....	18 700,00 €
- Dotations de l'état.....	85 666,10 €
- Les revenus des immeubles.....	19 000,00 €
- Libéralités reçues.....	500,00 €
- Les ventes de produits et de prestations.....	23 462,00 €
- Les travaux en régie.....	6 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté.....	281 870,40 €

Total des recettes de fonctionnement : 660 059,50 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services.....	98 400,00 €
- Les charges du personnel.....	121 027,00 €
- Les intérêts des emprunts.....	3 700,00 €
- L'attribution de compensation et autres reversements.....	63 565,49 €
- Les dépenses de gestion courante.....	34 910,00 €
- Charges exceptionnelles.....	19 397,37 €
- Virement à la section d'investissement.....	319 059,64 €

Total des dépenses de fonctionnement : 660 059,50 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- FCTVA.....	13 799,36 €
- La taxe d'aménagement.....	5 000,00 €
- Les subventions d'équipement.....	165 700,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement.....	319 059,64 €
- Dépôts et caution.....	1 350,00 €
- Les crédits de reports.....	70 547,80 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé.....	35 492,64 €
- Opérations patrimoniales.....	1 511,00 €

Total des recettes d'investissement : 612 460,44 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Les dépenses d'équipement	476 120,00 €
– Reversement taxe d'aménagement.....	889,00 €
– Le remboursement en capital des emprunts.....	21 000,00 €
– Dépôts et caution.....	900,00 €
– Les crédits de report.....	63 935,34 €
– Les travaux en régie.....	6 000,00 €
– Opérations patrimoniales.....	1 511,00 €
– Déficit de fonctionnement.....	42 105,10 €

Total des dépenses d'investissement :..... 612 460,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M57,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe de la commune qui s'équilibre en dépense et en recettes à 1 272 519,94 € dont :

Fonctionnement : 660 059,50 €

Investissement : 612 460,44 € (avec restes à réaliser)

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

03_16_2025 : Subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal souhaite allouer une subvention à chaque association de la commune pour l'année 2024.

Après délibération, il a décidé d'attribuer une aide de 115€ à chaque association pour une somme totale de 1 610 €.

Coopérative scolaire :	115 €	Valentino :	115 €
Club de l'amitié :	115 €	Gymnastique volontaire :	115 €
Association des Parents d'Elèves :	115 €	Association Rouffiac Temps Libre :	115 €
Société de chasse :	115 €	Méli-Mélo Déco :	115 €
Entente Foot Carlus-Rouffiac :	115 €	Association Rouffiac Théâtre :	115 €
Comité d'animation :	115 €	Sauvegarde du patrimoine :	115 €
Aides familiales - ADMR :	115 €	BAR'OUFF	115 €

03 15 2025 : Modification Plan de Financement : Réhabilitation bâtiment en Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la signature des offres retenues du marché pour la réhabilitation du bâtiment en MAM, il y a lieu de redéfinir le plan de financement.

- D'approuver la proposition dont le montant s'élève à **299 104.08 € HT**
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		FINANCEMENT	
	HT		
Lot 1 : Terrassement Voirie Réseaux	36 483.30	CAF	60 000.00
Lot 2 : Démolition Fondation Maçonnerie Gros Oeuvre Clôture	53 286.42	DETR 50%	149 552.04
Lot 3 : Parement Façade Enduits	9 034.80	Fonds propres	29 552.04
Lot 4 : Charpente bois Couverture Zinguerie Bardage	30 038.50	location	60 000,00
Lot 5 : Menuiseries extérieures Serrureries	40 909.50	(500€/mois) sur 10 ans	
Lot 6 : Doublages Cloisons sèches Plafonds Plâtrerie	18 650.00		
Lot 7 : Flocage	2 392.00		
Lot 8 : Menuiseries intérieures	15 350.00		
Lot 9 : Electricité Ventilation mécanique sécurité incendie	14 552.52		
Lot 10 : Chauffage	10 500.00		
Lot 11 : Plomberie Sanitaire ECS EFS	12 477.00		
Lot 12 : Carrelage Faïences	11 441.50		

Lot 13 : Peintures Sols souples Nettoyage	7 766.54	
Honoraires	27 342.00	
Bureau de contrôle coordinateur CSPS	2 880.00	
Echaffaudage	6 000.00	
TOTAUX	299 104.08	299 104.08

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de 50 % du montant total HT soit 149 552.04 €,

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2025.

3- Questions diverses

Le Conseil Municipal réfléchit à la réponse a apporté à Monsieur Couffignal à propos du terrain qu'il souhaiterait acquérir.

La réunion de quartier a eu lieu le 22 avril 2025.

Fin de séance : 23 h 45

La secrétaire de séance

Nathalie AZNAR



Le Maire

Michel TREBOSC



